



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Commune de Monestier de Clermont

Procès-verbal Conseil Municipal 11 juin 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de

M. Eric FURMANCZAK, Maire

Présents : Sébastien BESNARD, René CHALVIN, Delphine CORMONS, Amandine DOS SANTOS, Aymeric FAIVRE, Caroline FIORUCCI, Eliane FOURNIER, Laura LAURENS, Véronique MENEGHIN CAPRIO, Pierre-Emmanuel SOMMER, Jérémy TURI.

Absents excusés : Lydia AUVERGNE, Didier BARAGATTI, Eric FROMENT

Absents :

Pouvoirs : Lydia AUVERGNE pouvoir à Véronique MENEGHIN CAPRIO, Didier BARAGATTI pouvoir à Eric FURMANCZAK, Eric FROMENT pouvoir à Eliane FOURNIER.

Secrétaire de séance : Eliane FOURNIER

Vote du procès-verbal du 9 avril 2026 : adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du procès-verbal du 30 avril 2026 : adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
2. MEMBRE DE LA CCID
3. REPRESENTANT AUPRES DU SDIS
4. REPRESENTANT AUPRES DES PFI
5. DESIGNATION D'UN REFERANT – FRELON ASIATIQUE, AMBROISIE, CHENILLE PROCESSIONNAIRE
6. CREATION D'UN CONSEIL DES SAGES
7. PROPOSITION DE CONTRACTER UN NOUVEL EMPRUNT
8. DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE
9. DEMANDE DE SUBVENTION 40 ANS DE LA CRECHE
10. DEMANDE DE SUBVENTION AME POUR FETE DE LA MUSIQUE
11. QUESTIONS DIVERSES

1.Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Le Maire rappelle l'obligation pour les communes de 1000 habitants et plus d'adopter un règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois suivant son installation.

Il explique que les règlements intérieurs sont différents d'une commune à une autre.

Monsieur René CHALVIN redit (comme évoqué dans son mail en date du 8 juin) que le règlement proposé est une coquille vide. Il suggère qu'un groupe de travail se constitue pour travailler sur le contenu et la rédaction d'un règlement intérieur.

Monsieur le Maire est favorable au fait d'impliquer tous les élus, y compris l'opposition dans le processus de rédaction du règlement intérieur et de constituer un groupe de travail sur le projet.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Commune de Monestier de Clermont

Toutefois, il note que le courriel de Monsieur Chalvin est « dur » et souhaiterait des échanges plus constructifs au sein du conseil municipal.

Monsieur René CHALVIN réaffirme qu'il est volontaire pour participer au groupe de travail « règlement intérieur » du conseil municipal lorsque celui-ci sera constitué.

Délibération adoptée : 12 voix « pour », 3 voix « contre » (CHALVIN, FOURNIER, FROMENT).

2. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle la composition de la commission puis liste les personnes proposées pour cette nomination.

Pour l'équipe minoritaire, Monsieur René CHALVIN sera proposé dans la liste des commissaires titulaires, Madame Eliane FOURNIER et Monsieur Eric FROMENT dans la liste des commissaires suppléants.

Délibération adoptée : Vote « pour » à l'unanimité des membres.

3. Représentants auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (SDIS 38)

Des explications sont demandées par l'équipe minoritaire pour comprendre l'objet de cette désignation.

La réponse apportée est que c'est une désignation pour être l'interlocuteur privilégié entre la commune et le SDIS.

Madame Laura LAURENS ayant déjà été élue au conseil d'administration du SDIS, il semble logique qu'elle soit l'intermédiaire de la commune auprès de cet établissement. La candidature de Monsieur Didier BARAGATTI est proposée en tant que suppléant.

Cependant, Madame Eliane FOURNIER, souhaite également être candidate pour cette représentation.

Délibération adoptée : Vote « pour » la candidature de Mme Laura LAURENS comme titulaire et Mme Eliane FOURNIER comme suppléante à l'unanimité des membres.

4. Représentants auprès des Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise (PFI)

Monsieur René CHALVIN indique que le président des PFI a déjà été élu la semaine dernière.

Madame Caroline FIORUCCI explique que la commune n'a pas reçu d'invitation pour cette élection et que les nouveaux membres du conseil d'administration n'ont pas encore été installés.

Délibération adoptée : Vote « pour » à l'unanimité des membres.

5. Désignation d'un référent « frelon asiatique, ambroisie, chenilles processionnaires »

Monsieur Eric FROMENT est candidat sur le poste de titulaire et Monsieur JérémY TURI en tant que suppléant.

Délibération adoptée : Vote « pour » à l'unanimité des membres.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Commune de Monestier de Clermont

6. Création d'un conseil des Sages

Monsieur le Maire explique que c'est une demande de plusieurs monétérons qui souhaiteraient pouvoir travailler et proposer des sujets pouvant améliorer la qualité de vie des habitants (ex : bancs).

Les personnes devront déposer une candidature en mairie. En fonction du nombre de demandes, une présélection sera effectuée par Monsieur le Maire puis la liste des personnes proposées sera validée en conseil municipal.

Délibération adoptée : Vote « pour » à l'unanimité des membres.

7. Proposition de contracter un nouvel emprunt

Monsieur René CHALVIN s'étonne de cette demande de nouvel emprunt alors que cette dépense n'a pas été inscrite au budget primitif 2026. Il demande des précisions pour savoir ce que ce nouvel emprunt servira à payer. Il souhaite également savoir si cet emprunt ne servirait pas à payer des équipements réalisés lors de l'ancien mandat.

Monsieur Pierre-Emmanuel SOMMER indique que des délibérations autorisant à solliciter des subventions pour les équipements sportifs ont été adoptées en février 2026 (paddle, liner piscine). Les 2 exemples donnés coûtent déjà 350 000€ à eux seuls.

Monsieur René CHALVIN souhaiterait avoir le retour de ces demandes de subventions.

Monsieur Pierre-Emmanuel SOMMER indique que c'est trop tôt pour avoir un retour et que, du fait des élections, les dossiers ont été « figés » quelques temps.

Monsieur le Maire énumère les autres projets qui seront financés avec l'emprunt. Il explique que des taux intéressants ont été négociés.

Madame Eliane FOURNIER souhaite connaître le montant des taux.

La réponse apportée est 2,64 %.

Monsieur René CHALVIN dit que ce taux pourrait peut-être baisser prendre d'ici 2029, date indiquée dans la délibération. L'équipe majoritaire pense qu'au contraire les taux risquent de continuer à monter à court-moyen terme.

Intervention de Madame Eliane FOURNIER :

Nous souhaitons expliquer les raisons pour lesquelles nous voterons contre cette délibération proposant un nouvel emprunt de 500 000 €, notamment destiné à des équipements sportifs.

Comme vous le savez, le budget prévisionnel 2026 a été équilibré en cédant les derniers biens communaux. Aujourd'hui, nous sommes invités à contracter un nouvel emprunt, alors que plusieurs autres ont déjà été souscrits ces dernières années. Au risque de nous répéter, cette accumulation de dettes risque de réduire durablement notre capacité d'investissement et de limiter notre marge de manœuvre pour les années à venir.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Commune de Monestier de Clermont

Pouvez-vous nous indiquer à quoi servira ce nouvel emprunt et nous fournir le détail, des sommes qui seront allouées à chaque opération ?

Nous comprenons la volonté de développer l'offre sportive. Le sport est un levier essentiel pour la santé et la cohésion sociale. Nous ne remettons pas en cause son importance. Mais, d'importants investissements ont déjà été réalisés lors du dernier mandat, avec la construction du dojo et la rénovation des vestiaires de football/rugby.

Pour nous, d'autres points relevant de l'intérêt général devraient être prioritaires comme la mise en conformité de la station d'épuration ou la sécurité routière par exemple.

Plutôt que de recourir à un nouvel emprunt, nous souhaiterions que vous priorisiez les investissements en fonction de leur urgence (sécurité, conformité réglementaire, etc) et de leur impact sur le quotidien des habitants.

Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur Aymeric FAIVRE répond à Mme FOURNIER et demande si elle est sérieuse dans ses propos ! c'est bien d'évoquer ce type de souhaits que nous partageons totalement, mais ce sont 2 personnes de l'équipe minoritaire qui étaient aux commandes lors du mandat 2014-2020 qui n'ont absolument rien fait dans ce sens ni pour la mise aux normes de la station d'épuration, ni pour la sécurité routière, ni pour la rénovation des bâtiments publics et équipements sportifs elles n'ont donc rien fait pour la mise aux normes des bâtiments et elles ont laissé ceux-ci se dégrader.

Madame FOURNIER précise qu'elle ne faisait pas partie de l'équipe municipale du mandat 2014-2020.

Monsieur FAIVRE rétorque qu'il est d'accord, mais qu'il suffit de regarder autour de soi et qu'elle ne peut pas ignorer que des choses ont été faites sur le mandat 2020-2025 ; précisément la mise en conformité de la station d'épuration dont elle parle, qui, pour rappel, avait été déclarée non conforme en 2006, et qu'un rapport de manquement administratif de la Préfecture a été signifié en 2019 ; mais également la rénovation de 3 logements communaux (en précisant que la commune n'était pas un marchand de sommeil, et qu'il restait encore du travail dans ce sens qui était d'ailleurs en cours), d'équipements sportifs, ainsi que la mise en place d'aménagements de sécurité qui n'ont jamais été testés par le passé.

Monsieur le Maire acquiesce les propos de Monsieur Aymeric FAIVRE.

Monsieur René CHALVIN intervient : « Eric, ça suffit, cela va mal finir » et il réfute et complète que des choses ont été faites sous son mandat, sans toutefois donner le moindre exemple.

Délibération adoptée : 12 voix « pour », 3 voix « contre » (CHALVIN, FOURNIER, FROMENT).

8. Demande de subvention pour un voyage scolaire du collège

Madame Eliane FOURNIER souhaite savoir si la demande a été formulée auprès de toutes les communes et non uniquement à Monestier-de-Clermont.

La réponse apportée est que la demande a bien été faite aux autres communes. Gresse-en-Vercors l'a notamment reçue.

Délibération adoptée : Vote « pour » à l'unanimité des membres.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Commune de Monestier de Clermont

9. Demande de subvention des 40 ans de la crèche

Madame Amandine DOS SANTOS précise que les demandes de subventions ont bien été faites aux différentes communes de résidence des familles en proportion du nombre d'enfants accueillis.

Madame Amandine DOS SANTOS étant membre du bureau de l'association ne prendra pas part au vote de la délibération.

Délibération adoptée : Vote « pour » à l'unanimité des membres ayant pris part au vote.

10. Demande de subvention de l'AME pour l'organisation de la fête de la musique

Monsieur René CHALVIN note que c'est dommage que la fête de la musique ait été programmée le même jour que Sinard.

Monsieur le Maire explique que Sinard a programmé sa fête de la musique une semaine plus tard que les autres années.

Madame Caroline FIORUCCI complète que c'est regrettable pour tout le monde.

Délibération adoptée : Vote « pour » à l'unanimité des membres.

11. Points divers

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 17 septembre.

Monsieur le Maire explique que le samedi 6 juin l'ensemble des conseillers municipaux du Trièves ont été conviés à une journée par la communauté de communes. Les vice-présidents ont présentés leurs services dans la nouvelle salle polyvalente de Monestier-de-Clermont. Les retours sur cette journée sont très positifs.

Les commissions seront votées lors du prochain conseil communautaire.

Madame Caroline FIORUCCI indique que la représentativité des 2 listes sera respectée.

Monsieur René CHALVIN précise que l'équipe minoritaire a transmis un mail dans lequel chaque élu s'est positionné dans 2 commissions intercommunales.

Madame Caroline FIORUCCI explique que la problématique de la représentativité dans les commissions intercommunales ne s'était jamais posée lors des mandats précédents. Ce point sera donc abordé lors du conseil municipal du mois de septembre.

Monsieur René CHALVIN souhaite revenir sur la délibération concernant les délégations du conseil municipal au Maire. Monsieur Eric FROMENT avait formulé la demande que celle-ci soit reprise du fait de l'absence de limite dans un certain nombre d'article.

Monsieur Le Maire indique que la délibération a été adoptée, transmise et Préfecture et exécutoire et qu'il n'est pas prévu de la reprendre.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Commune de Monestier de Clermont

Monsieur Pierre Emmanuel SOMMER explique que c'est pour cette raison que des délibérations sont prises sur les différents sujets.

Monsieur René CHALVIN informe Monsieur Le Maire sur le fait qu'une alerte sera faite à la Préfecture sur l'illégalité de cette délibération.

Madame Eliane FOURNIER souhaite savoir si aucune décision n'a été prise en vertu de cette délibération depuis le dernier conseil municipal puisque Monsieur le Maire a l'obligation d'en rendre compte au conseil municipal suivant.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'a pris aucune décision depuis le dernier conseil municipal.

Clôture du conseil municipal : 20h30

En marge du conseil municipal :

- Graffitis pont 4 chemins
- Problème des WC publics fermés Place de la Foire.